Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18/06/2024
ID : 031-213101876-20240613-2024_077-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, CANILLO, FÉDOU, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
13 juin 2024
Acte n° **2024-077**

Absent(s) représenté(s) :
Mme CALVO a donné procuration Mme BRUN
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme VOISIN
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CANILLO
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme VITET
M. GAUTHIER a donné procuration à M. RIVIER
M. JÉROME a donné procuration à Mme LACOSTE
M. MAILHÉ a donné procuration à M. FÉDOU

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : Mmes BOBO et LE PRIOL
MM. BONNET et PILET

Conseillers présents :
21

Secrétaire de séance : M. BARBA Jean-Luc

Date de la convocation :
6 juin 2024

Thème : 8.3 - VOIRIE

Objet : Travaux du SDEHG – 5 BU 700 - branchement communal Puits du Calvaire

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 16octobre 2023 concernant le branchement communal Puits du Calvaire, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :
- Création d'un branchement C5 de type2
- Fourniture et pose d'un coffret de branchement alimenté en triphasé
- Fourniture et pose d'un second coffret avec panneau compteur/disjoncteur monophasé
- Confection d'une fouille pour réalisation d'une boite souterraine sur câble réseau 3x150mm²
- Recherche amiante et HAP dans les enrobés.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ Part SDEHG *(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)*	5 730 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**796 €**
Total	6 526 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve le projet présenté.

ARTICLE 2 : décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6561 de la section de fonctionnement du budget communal.

.../...

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18/06/2024
ID : 031-213101876-20240613-2024_077-DE

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 juin 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BARBA Jean-Luc

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 juin 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 18 JUIN 2024